

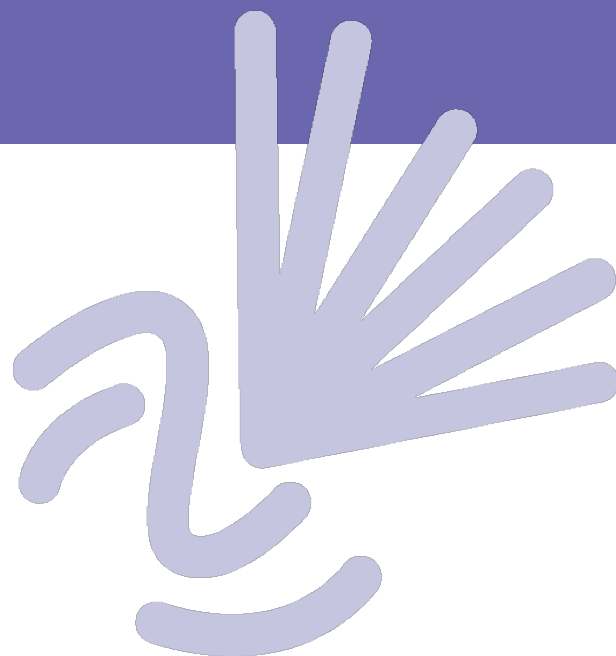


L'histoire se construit aujourd'hui

Association des déposants aux archives
de la jeunesse et de l'éducation populaire

« L'histoire se construit aujourd'hui »

Un parcours et des outils
pour sensibiliser les associations
de jeunesse et d'éducation populaire
à la préservation et la valorisation
de leurs archives





« L'histoire de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse, à la confluence du politique, du social, de l'éducatif et du culturel, reste particulièrement digne d'intérêt.

Elle n'éclaire pas seulement [...] les processus de formation en dehors et au-delà du système scolaire, l'innovation pédagogique [...], l'encadrement et les représentations des non-adultes. Elle permet de parcourir [...] les idéaux et les utopies d'une société, la démocratisation de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, la vie associative, le bénévolat, la formation des cadres et la professionnalisation, la promotion des femmes, les combats autour de la laïcité ou encore les modes de vie dans les villes nouvelles ».

Jean-Noël Luc, « Le Pajep, dix ans après » in Denise Barriolade, Valérie Brousselle, Jean-Paul Egret, Françoise Tétard (dir.), *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire (1918-1971)*, Paris, La Documentation française, 2010, p. 9.

Le projet et ses outils

| | |
|--|---|
| L'histoire se construit aujourd'hui | 3 |
| 4 bonnes raisons de se préoccuper des archives | 4 |
| Des fiches Mémojep pour construire les archives au quotidien | 5 |
| Comment passer à l'action ? | 6 |

Témoignages

| | |
|--|---|
| « Les archives associatives permettent de co-construire l'histoire » | 7 |
| <i>Interview de Jean-Christophe Coffin, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université de Paris VIII et membre du comité de pilotage du projet.</i> | |
| « Il faut que les archives servent le militantisme associatif » | 8 |
| <i>Interview d'Hervé Paugam, directeur des Francas de Gironde.</i> | |
| « Nous animons un réseau de correspondants archives et histoire » | 9 |
| <i>Interview de Corinne Demestre, responsable des archives et de la documentation chez les Scouts et Guides de France.</i> | |

Les archives de l'éducation populaire

| | |
|--|----|
| Où sont déposées les archives de la jeunesse et de l'éducation populaire ? | 10 |
| « Le Pajep accompagne les associations qui déposent leurs archives » | 11 |
| <i>Interview de Jonathan Landau, archiviste Fonjep, mission Pajep</i> | |
| Chiffres clés | 12 |

Annexe

| | |
|--------------------|----|
| Fiche Mémojep n° 1 | 13 |
|--------------------|----|



*« Conserver et valoriser vos archives,
c'est transmettre l'histoire et les valeurs de votre association. »*

Philippe Bordier, président de l'Adajep

Avec le projet « L'histoire se construit aujourd'hui », l'Adajep renforce sa mission historique d'information et de sensibilisation des associations de jeunesse et d'éducation populaire à l'archivage. Ce projet propose des outils concrets pour permettre aux associations d'entrer à leur rythme dans la structuration de la documentation produite afin d'être à même, un jour, d'engager des dépôts de qualité aux archives.

L'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Adajep) a été créée en 1998 dans le but de regrouper les organisations et les personnes qui ont déposé des archives dans le cadre du Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep). Ce regroupement permet aux déposants de participer à la gestion et à l'exploitation de leurs fonds.

Le Pajep a en effet organisé la préservation d'une centaine de fonds d'archives et veille sur un patrimoine archivistique exceptionnel qui remonte aux années 1930 et 1940 : archives des Scouts de France, des Éclaireurs de France, des auberges de jeunesse, des Maisons des jeunes et de la culture, des chantiers de jeunes, etc.

L'Adajep contribue au repérage et à la collecte des fonds et elle sensibilise les associations à la valorisation des archives et de l'histoire du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire : journées de formation à la conservation des archives, participation aux actions de valorisation des archives du Pajep (journées d'étude, colloques, séminaires ou publications), édition d'une lettre bisannuelle.

Avec le projet « L'histoire se construit aujourd'hui », l'Adajep renforce cette politique d'information et de sensibilisation. L'association propose des fiches Mémojep concises qui répondent aux préoccupations concrètes des associations. Grâce à ses partenaires, cette sensibilisation peut être relayée auprès des associations sur l'ensemble du territoire, notamment par l'intermédiaire de journées locales de sensibilisation et d'échanges. Le Cnajep et les Crajep, les services des archives, les services déconcentrés de l'État sont partie prenante de la démarche. Les fédérations associatives du secteur sont également sensibilisées pour être les fers de lance du projet dans leurs réseaux.

Plus cette dynamique sera partagée, plus elle s'avèrera riche d'échanges d'expériences, et plus elle contribuera à construire, pas à pas, l'histoire de l'éducation populaire.



L'archivage peut sembler une priorité lointaine à des associations prises dans l'activité du quotidien. Pourtant, la mise en mémoire de leur activité passe, en amont, par une bonne gestion de l'information qui a de multiples intérêts concrets et immédiats pour les associations.

1 - Valoriser l'action

Organiser le classement de la production d'une association permet notamment de disposer de contenus structurés pour constituer facilement des supports en appui à un projet ou à des événements : anniversaire de l'association, inauguration, journée d'intégration, etc.

2 - Faciliter et démocratiser la vie associative

L'organisation de l'information est une condition de son partage entre les parties prenantes de l'association, et donc, d'une participation collective aux réflexions et décisions. Elle aide également les dirigeants à remplir leurs obligations légales d'archivage par exemple en matière de ressources humaines et de comptabilité. Enfin, elle limite le sentiment d'être noyé sous les dossiers, et permet d'économiser des mètres carrés de rangement.

3 – Assurer la transmission

Le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire est dans une période qui appelle un travail de transmission : nombreux départs à la retraite dans les années à venir, recherche de nouveaux bénévoles, notamment parmi les jeunes, etc. L'organisation de l'information contribue à une capitalisation des connaissances et de la mémoire associative nécessaires à cette passation.

4 - Construire l'avenir

Les besoins sociaux se complexifient et les associations cherchent à innover pour y répondre. Cette réflexion doit pouvoir s'appuyer sur l'expérience et le savoir acquis, mais aussi sur la culture associative dont témoignent les archives d'une association. Au-delà, la valorisation des archives du secteur contribue à l'histoire de l'éducation populaire, qui alimente les travaux de recherche et enrichit la formation des futurs professionnels et militants.



Conçues comme des « mémos », ces fiches constituent des supports de discussion, d'action et de réflexion pour organiser les archives au sein des associations. Chacune d'entre elles propose sur deux pages des repères, une méthode, des apports de connaissances et un témoignage autour d'une situation concrète annoncée par un titre qui commence par « Dans mon asso... ».

Disponibles en ligne au fur et à mesure de leur création sur www.adajep.org, elles permettent aux associations d'entrer dans la démarche à leur rythme. Voici les sujets notamment abordés dans ces fiches.

Dans mon asso, on ne trouve jamais rien !

Organiser le classement de l'information facilite la tâche de tout le monde et contribue à un fonctionnement démocratique. Alors, comment s'organiser pour faciliter le quotidien tout en construisant l'histoire ?

Dans mon asso, on garde tout !

Que faut-il garder ou non, selon quelles règles ? Quelles sont les obligations légales de conservation ? Comment effectuer facilement un tri régulier ?

Dans mon asso, on veut faire de la place !

Les mètres carrés coûtent cher, et les papiers, ça prend de la place ! C'est le moment de ranger, de trier, de classer... Comment s'y prendre pour organiser un local à archives ou pour décider d'externaliser une partie de ces archives ?

Dans mon asso, les archives ont été noyées dans un dégât des eaux !

Se donner du mal pour organiser les archives, c'est bien. Mais il faut aussi bien les conserver pour éviter qu'elles soient désorganisées ou abimées ! Quelles sont les règles à respecter pour garder les archives en bonne santé ?

Dans mon asso, un ancien militant va partir

Toute personne engagée dans la vie d'une association détient une part précieuse de l'histoire collective. Comment garder la mémoire de son action ? Recueillir son témoignage ? Aborder la transmission de ses archives personnelles ?

Mon asso fête son anniversaire !

Un anniversaire, un départ, une inauguration : autant d'occasions de valoriser les archives d'une association pour redonner du sens à l'action collective. Comment accéder aux archives déposées ? Quels sont les droits liés à leur exploitation ?

Dans mon asso, plus d'archives papier : on numérise tout !

La numérisation : est-ce la solution miracle pour les archives ? Quelles sont les règles de l'archivage électronique ? Et la durée de vie de ces archives ?

Dans mon asso, on ne peut plus lire nos vidéos VHS !

Comment faire pour continuer à exploiter des archives fixées sur des supports obsolètes : VHS, disquettes, etc. ?

Dans mon asso, il y a du changement dans l'air !

Face à une situation nouvelle qui bouleverse l'organisation - déménagement, fusion, dissolution - par qui et comment se faire aider pour traiter les archives ? Comment mettre en place un chantier de dépôt ? Que deviennent les archives déposées ?



Avec le projet *L'histoire se construit aujourd'hui*, l'Adajep propose des informations et des outils pratiques pour aider les associations de jeunesse et d'éducation populaire à gérer leurs archives au quotidien. Tous les acteurs concernés sont invités à promouvoir le projet sur le terrain et à créer une dynamique collective autour de ces enjeux.

S'informer S'outiller

www.adajep.org

- Fiches Mémojep
- Carte postale Adajep
- Liens vers des sites ressources
- Plans de classement types
- Grille de saisie, tableaux de tri
- Fiche de stage et fiche de service civique
- Liste des formations d'archivistes
- Fiche d'aide à l'organisation de journées de sensibilisation

Promouvoir le projet

- **Diffuser la carte postale** Adajep dans les réseaux pour sensibiliser les associations
- **Parler du projet et du site** www.adajep.org dans les associations, les réseaux sociaux, les publications

Créer une dynamique sur le terrain

Des **rencontres locales** peuvent être organisées avec les associations, avec l'aide des Crajep et en lien avec les services de l'Etat chargés de la jeunesse et les services des archives. Objectifs : mobiliser, échanger des expériences et des outils, fournir des apports méthodologiques. Une fiche pour aider à l'organisation de telles journées sera disponible sur :

www.adajep.org





Interview de Jean-Christophe Coffin, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université de Paris VIII et membre du comité de pilotage du projet.

Pour Jean-Christophe Coffin, les dépôts d'archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire permettent de co-construire l'histoire associative en valorisant « l'histoire par le bas », plutôt que de s'appuyer sur les seules archives officielles de l'État.

Quel est l'intérêt des archives associatives pour des chercheurs comme vous ?

Ce sont des archives qui permettent, à la différence d'autres - par exemple les archives publiques, les archives d'État - de faire de l'histoire par en bas, au niveau des pratiques, des individus, et d'atteindre ainsi un niveau de réalité qui est difficile à atteindre autrement. Cela nous permet un travail de restitution rigoureux et sérieux des enjeux intellectuels : place de l'enfant dans les années 60, nouvelles méthodes d'éducation, vie des associations dans les années 50, etc.

Qu'appellez-vous « faire l'histoire par en bas » ?

Avant, on traitait l'histoire sociale en parlant des syndicats, des structures, en examinant les assemblées générales et confédérales. Un jour Michelle Perrot¹ a décidé d'aller voir comment les ouvriers faisaient grève : quelle a été leur action, leur point de vue ? C'est ça l'histoire par en bas. C'est éclairant parce qu'on peut s'y reconnaître. Ça parle aux individus. C'est une histoire co-construite, pas un discours posé sur une association par d'autres. Ce courant de sensibilité s'est diffusé parmi les historiens notamment pour parler des minorités à travers le temps : présence des femmes dans la vie publique, immigrés, minorités sexuelles, etc. Autant de groupes sociaux qui n'auraient pas bénéficié de travaux si on ne s'intéressait qu'aux archives « officielles ».

Quel intérêt ont ces archives pour l'action associative et militante ?

C'est important que les nouveaux militants se rendent compte des travaux réalisés par leurs prédécesseurs, car ils deviennent les dépositaires de l'histoire de l'association. Si la production d'une association n'est pas organisée, conservée et puis un jour déposée aux archives, elle disparaîtra de la mémoire des individus. Ce qui pour un militant n'est pas sympathique.

Il y a aussi un enjeu de reconnaissance. Plus de la moitié des associations sont inconnues du public. Travailler sur ses archives, c'est aussi participer à la connaissance des associations, de leur action passée et actuelle. Il n'y a pas de frontière très nette entre le passé et le présent.

Comment sont utilisées ces archives ?

D'abord les enseignants peuvent en nourrir leurs cours et inciter les étudiants à aller voir toutes ces archives. Ces fonds sont une source inépuisable de sujets de mémoire pour des étudiants en histoire, sociologie, sciences de l'éducation, etc. Beaucoup de disciplines sont concernées, car de nombreux combats associatifs du passé restent contemporains comme l'alphabétisation, la stigmatisation, la reconnaissance des enfants, etc. Bien entendu, des chercheurs utilisent aussi ces archives pour leurs publications. Le prix Françoise Tétard² valorise par exemple les travaux de recherche sur l'histoire de l'éducation populaire.

¹ Historienne spécialisée dans l'histoire des femmes, des grèves ouvrières et du monde du travail.

² Historienne spécialisée dans l'histoire de l'éducation populaire et de l'éducation spécialisée.



Interview d'Hervé Paugam, directeur des Francas de Gironde.

À l'occasion des 70 ans de la création de leur association en juin 2018, les Francas de Gironde puisent dans leurs archives pour animer les rencontres et sensibiliser les jeunes militants.

Comment valorisez-vous vos archives pour fêter vos 70 ans ?

Nous avons recueilli les témoignages de personnes qui ont croisé le chemin des Francas et qui ont depuis accédé à des postes à responsabilité, comme Nelson Paillou qui s'est occupé du club de foot et qui est devenu président du Comité national olympique et sportif français. Ça nous a semblé intéressant parce que dans le Mouvement, nous avons tous dans nos souvenirs marquants les hommages rendus aux « figures » du Mouvement lors d'événements spécifiques. Nous allons donc en quelque sorte faire des « Francas d'honneur »

Nous avons aussi prévu un jeu de « timeline », dont le but est de permettre aux participants de repérer les grandes étapes et temps forts de l'association depuis sa création. Et puis nous créerons un musée éphémère des Francas avec une visite guidée d'un ancien président qui est une personnalité marquante de l'association et une figure locale.

Aviez-vous déjà fait un travail sur vos archives ?

Nous possédons toutes les archives institutionnelles depuis 1945. Nous avons également la chance d'avoir un récit des faits marquants de l'association pendant 60 ans, car c'était une habitude de le faire chaque année. En complément, nous avons réussi à compiler les témoignages de délégués et présidents de 1965 à 1995 : des enregistrements courts qui nous guident pour identifier les moments forts de l'histoire.

Toutes les archives institutionnelles étaient bien classées. Mais il a fallu travailler sur les archives des supports de communication liés à l'activité (photos, affiches, films, articles de presse, etc.) et récupérer les archives des anciens militants. Il y a quelque temps, pour une exposition, nous avons acheté aux enchères des objets de l'association que nous n'avions plus dans l'association, par exemple les écussons qui étaient fixés sur les vêtements.

Aujourd'hui, qui s'occupe des archives dans votre association ?

Les archives comptables et financières sont externalisées, mais jamais nous n'externaliserons les archives liées à la vie de l'association et aux militants. Dans l'association, personne ne s'occupe « en propre » de ces archives. C'est une mission délicate à confier : il faut une vision globale de l'association, car classer pour classer, ça ne nous intéresse pas. Il faut que les archives servent le militantisme associatif. Pour le moment, le travail sur la mémoire de l'association intéresse surtout les militants très « intégrés ». Pour les autres, les plus jeunes, on compte sur des moments forts de mobilisation pour les sensibiliser, comme les événements prévus à l'occasion des 70 ans.



Interview de Corinne Demestre, responsable des archives et de la documentation chez les Scouts et Guides de France.

Les Scouts et guides de France possèdent un fonds de plus d'un kilomètre d'archives au niveau national, auquel il faut ajouter les archives des 814 groupes locaux dont 52 dans les DOM-TOM et 9 à l'international. Pour assurer la sauvegarde et la conservation de la mémoire du Mouvement, la responsable des archives s'appuie notamment sur un réseau de correspondants « archives et histoire ».

Comment organisez-vous la gestion des archives de votre Mouvement ?

Au niveau national, je gère directement les archives, et en parallèle, je mets en place des procédures de sauvegarde et de conservation et je donne des conseils pour la gestion des archives des groupes locaux, par l'intermédiaire d'un réseau de correspondants « archives et histoire » présent sur tout le territoire. Six centres de ressources en régions sont les relais de la politique d'archivage nationale et les interlocuteurs des échelons locaux.

Comment faites-vous pour mobiliser et former les correspondants ?

Depuis peu, un équipier national a en charge le développement de ce réseau auprès d'anciens, jeunes et moins jeunes du Mouvement. Nous pensons marquer la reconnaissance de notre Mouvement pour ces personnes en créant un insigne spécifique ou un foulard dédié : c'est dans notre culture de marquer l'engagement et ça participe à la mobilisation.

Quels outils proposez-vous à votre réseau pour les aider à gérer les archives ?

J'essaie de proposer des outils et des méthodes accessibles sans connaissances en archivage. Sur l'intranet du Mouvement, je mets à disposition un guide d'archivage dans lequel on trouve des procédures à suivre avant les inventaires, qui explique ce qu'il faut garder ou non, et qui donne des indications sur le nommage. J'ai travaillé sur une liste des documents qu'il faut absolument conserver, ceux qui sont conservés par le national, par catégorie. C'est plus concret qu'un plan de classement complexe.

Comment valorisez-vous tout ce travail ?

Pour répondre aux besoins des bénévoles locaux, je fais des outils de valorisation prêts à l'emploi qu'ils peuvent personnaliser, par exemple un PowerPoint qui retrace l'histoire du scoutisme dans lequel ils peuvent insérer leur histoire locale ou leurs projets. Ça leur sert notamment lors des anniversaires ou des campagnes de recrutement de jeunes ou de chefs. Au-delà, de nombreux chercheurs travaillent sur le scoutisme, par le prisme de l'histoire, de la sociologie, de l'éducation. Nous sommes également sollicités par des journalistes, des musées, etc.

En interne, nous avons le projet de créer un espace mémoire dans notre centre de formation. On va valoriser notre passé et notre avenir.

Où sont déposées les archives de la jeunesse et de l'éducation populaire ?



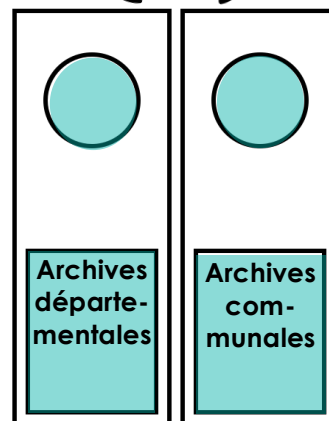
Archives
 • des associations nationales et de leurs militants
 • des associations et militants franciliens

Pajep

Ces associations et militants peuvent faire un don ou un dépôt par l'intermédiaire du Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep). Celui-ci les accompagne si besoin dans la préparation des archives jusqu'au dépôt.

Archives des associations et militants d'autres régions

Le Pajep regroupe la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva), les Archives départementales du Val-de-Marne, les Archives nationales, le ministère de la Culture (Service interministériel des Archives de France), les Archives nationales du monde du travail et l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Adajep). La gestion du pôle est confiée au Fonjep.



Adajep

L'association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Adajep) regroupe les associations et personnes physiques déposantes.

Les Archives départementales du Val-de-Marne et les Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine)
 sont les deux têtes de réseau qui regroupent les fonds du Pajep

Archives départementales Val-de-Marne

Fonds d'associations et de militants axés sur la démocratisation des pratiques sociales et culturelles, les œuvres de vacances et les mouvements de jeunesse à proprement parler.
 Ex : *Peuple et Culture, Francas, mouvements scouts, etc.*

Fonds liés à l'éducation périscolaire, à l'instruction et à la formation, à l'aide à l'insertion sociale ainsi qu'à la recherche scientifique concernant l'éducation populaire.
 Ex : *Fédération des clubs Unesco, Anacej, Unhaj, etc.*

Archives nationales site de Pierrefitte-sur-Seine



Interview de Jonathan Landau, Archiviste Fonjep, mission Pajep

Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep) regroupe, collecte, conserve, classe et valorise les archives privées du secteur. Comment les associations qui souhaitent déposer leurs archives peuvent-elles saisir le Pajep et de quelle aide peuvent-elles bénéficier ?

Qui peut solliciter le Pajep pour une aide au dépôt d'archives ?

Le Pajep peut être saisi par les associations nationales et franciliennes du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, ainsi que par les anciens militants de ces associations. Les fonds sont répartis entre les Archives du Val de Marne et les Archives nationales. Les autres associations doivent s'adresser aux archives départementales.

Comment s'y prennent les associations pour déposer leurs archives au Pajep ?

Au départ, une association du secteur nous sollicite pour nous parler d'un projet de dépôt d'archives, et identifier l'aide que nous pouvons lui apporter. Ensuite, l'idée fait son chemin : on en parle en commission d'entrée et de son côté l'association mûrit le projet en interne. Quand tous les feux sont au vert, on peut démarrer.

Quelle aide proposez-vous ?

Je suis là pour accompagner les associations, mais mon rôle varie en fonction des situations. Dans une association qui dispose de personnel permanent et de moyens, j'offre un appui méthodologique, mais le travail est fait par l'association. Par exemple, quand le Groupement des éducateurs sans frontières (GREF) a commencé son travail, je suis allé voir l'équipe une première fois pour expliquer les grands principes d'archivage, et une deuxième fois pour donner des repères concrets de mise en œuvre : créer des unités de classement cohérentes, composer avec leur plan de classement, faire les boîtes, etc. Depuis, le groupe projet se réunit 2 jours tous les 4 mois, et je vais les voir à ce moment-là pour suivre l'avancée du travail.

En revanche, quand les moyens de l'association ne lui permettent pas d'assurer le travail, ou quand c'est un militant qui nous sollicite, j'interviens plus directement. Si besoin, le Pajep peut aussi dépêcher un archiviste vacataire qui interviendra au sein de l'association, en lien avec le Pajep et le service d'archives receveur du dépôt.

Quel est l'intérêt du dépôt pour une association ?

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la grande différence entre des archives stockées au sein des associations et des archives conservées dans les services d'archives publics réside dans leur visibilité, leur accessibilité et leur intelligibilité. Un fonds pris en charge par un service d'archives est systématiquement accompagné d'un instrument de recherche - qu'on peut appeler inventaire, répertoire, liste, peu importe - dont l'objet est de permettre de (re)trouver les documents.

Par ailleurs, un fonds dans un service d'archives fait l'objet d'une conservation et non d'un stockage, c'est-à-dire qu'on va lui garantir des conditions optimales afin que les documents ne se détériorent pas. Enfin, le grand intérêt pour les associations est qu'elles peuvent s'en emparer aussi souvent qu'elles le souhaitent, que ce soit pour de la simple documentation historique ou pour des projets plus ambitieux comme une exposition, une assemblée générale extraordinaire ou des ateliers de découverte. Autant de choses auxquels les services d'archives peuvent apporter soutien et assistance, car c'est une partie du rôle qu'ils ont à jouer en matière de politique citoyenne et culturelle.



Entre 1957 et 2011, 203 dépôts ou dons d'archives ont été effectués par 192 associations locales du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le dépôt d'archives des associations du secteur s'est considérablement amplifié dans les années 2000, notamment à la faveur de la création du Pajep en 1999 et d'une note du Service interministériel des Archives de France aux directeurs d'archives communales et départementales, incitant ces derniers à « accueillir avec la plus grande bienveillance les propositions de dépôts d'archives d'associations locales de jeunesse et d'éducation populaire ».

172 dépôts/dons sont pris en charge par des archives départementales, et 19 par des archives municipales ou communautaires.

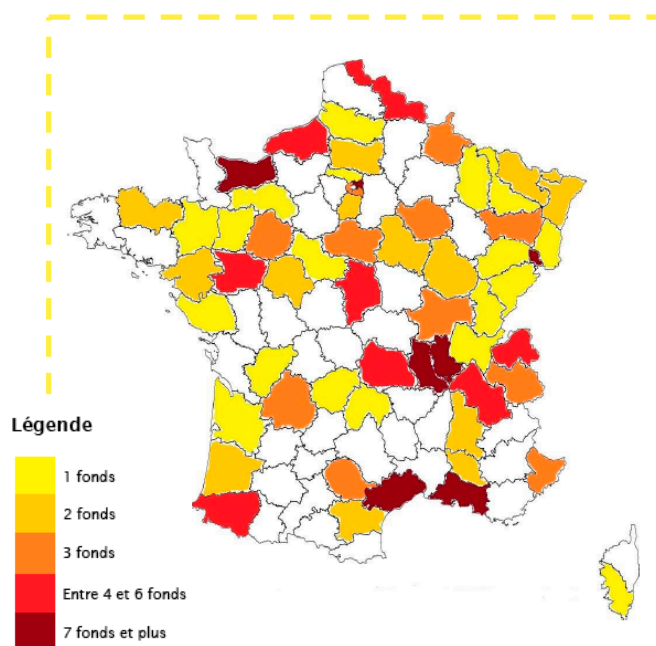
La Carte ci-contre représente le nombre de fonds d'archives d'associations locales accueillis par les services d'archives départementaux. Le Val-de-Marne est représenté ici en tant que service d'archives départemental « classique » : seuls les fonds d'archives d'associations val-de-marnaises ont donc été pris en compte.

Ce sont les archives du Rhône basées à Lyon qui ont accueilli le plus de fonds d'archives d'associations de jeunesse (14) ; suivent les Archives des Bouches-du-Rhône basées à Marseille (11) et celles de la Loire, basées à Saint-Étienne (8). Les Archives du Territoire de Belfort, celles de la Seine-Saint-Denis, celles de l'Hérault et du Calvados se distinguent également.

La moitié environ des associations déposantes sont actives. Les autres ont été dissoutes ou sont inactives.

| Nombre d'associations déposantes membres de réseaux, unions, associations ou fédérations nationales | |
|---|-----------------|
| Réseaux d'appartenance | Nb associations |
| Action Catholique des Enfants | 1 |
| Association catholique de la jeunesse française | 1 |
| Ceméa | 3 |
| Confédération nationale des foyers ruraux | 1 |
| Culture et liberté | 4 |
| Eclaireuses et éclaireurs de France | 1 |
| Fédération des auberges de jeunesse | 2 |
| Fédération des centres sociaux de France | 17 |
| Fédération française des MJC | 22 |
| Confédération des MJC de France | |
| Fédération sportive et culturelle de France | 1 |
| Familles Rurales | 1 |
| Fonda | 1 |
| Fédération nationale des Francas | 6 |
| Jeunesse ouvrière chrétienne | 4 |
| La vie nouvelle | 2 |
| Ligue de l'enseignement | 4 |
| Mouvement des objecteurs de conscience | 1 |
| Mouvement français pour le planning familial | 2 |
| Mouvement rural de la jeunesse chrétienne | 3 |
| Peuple et Culture | 4 |
| Réseau École et Nature | 1 |
| Scouts et guides de France | 4 |
| UFCV | 1 |
| Union nationale pour l'habitat des jeunes | 1 |
| Union des jeunesses musicales de France | 1 |
| Total | 89 |

Carte de France des dépôts d'archives d'associations de jeunesse et d'éducation populaire



Annexe





DANS MON ASSO, ON NE RETROUVE JAMAIS RIEN !



COMMENT FAIRE ?
3 principes de base pour archiver



REPÈRES
À qui appartient les archives ?



TÉMOIGNAGES
Comment ça se passe chez les Scouts ?

« Mais où sont passées les conventions triennales ? »

Le traitement des archives, on remet souvent ça au lendemain, parce que ça semble loin... Mais organiser l'information au jour le jour facilite la tâche de tout le monde et contribue au partage et à la vie démocratique. Alors, comment s'organiser pour faciliter le quotidien tout en construisant l'histoire ?

■ COMMENT FAIRE ?

🌟 3 PRINCIPES DE BASE POUR ARCHIVER 🌟

Plus l'on tarde à traiter le problème des archives, plus il sera difficile à résoudre. Il est donc important de veiller à gérer régulièrement une masse qui, si l'on n'y prend pas garde, finira par devenir impossible à traiter. Voici 3 principes pour vous guider.



Regrouper les documents par type d'action

- **Regroupez les documents par type d'action** au sein d'un dossier papier ou informatique, en évitant de démultiplier les sous-dossiers. Pour le papier, il est recommandé d'agrafer les documents ayant un lien entre eux plutôt que de les assembler avec un trombone. Pour le numérique, n'oubliez pas de bien nommer les documents (date, nom, version) et, à terme, de conserver uniquement les versions définitives.

- **Les documents peuvent aussi être rassemblés par typologie** : les conventions, réunies et classées chronologiquement, les photographies, réunies et classées par reportage, les rapports d'activité, etc.



Ne **garder** que l'**essentiel**, dater et nommer

- **Retirez de vos dossiers les pièces « parasites »** qui ne sont plus essentielles pour la conduite des activités : les justificatifs de dépense déjà archivés en comptabilité, des formulaires vierges, des brouillons, des photocopies, etc.

- **Datez les documents**, puis le dossier en indiquant la date du document le plus ancien suivie de la date du document le plus récent.

- **Nommez le dossier** en évitant les acronymes et en utilisant des termes simples : « Relations avec le ministère », « Stages », « Conseil d'administration du 24 mai 2013 », etc.



Établir des **règles communes**

La gestion des archives doit être reconnue, définie et les instances de l'association ont tout intérêt à en attribuer clairement la responsabilité à une personne ou un groupe défini pour coordonner l'action.

Les documents qui circulent au sein d'une association, qu'ils soient sous format papier ou électronique, doivent être considérés comme un tout, qui doit être régi par un système de classement unique. Pour cela, il faut établir des **règles communes** qui permettent à chacun de savoir :

- **Où ranger et où trouver** tel ou tel document selon sa typologie ou son objet

- **Comment chercher** les documents dont on a besoin

- Quelles sont les **règles d'accès et de gestion** des différents dossiers et fichiers

- **Quelles sont les règles de classement**, de dénomination, de version et de format

- **Quelles sont les tris réguliers à opérer** : élimination de factures ayant plus de 10 ans, des versions préparatoires ou de la documentation reçue devenue inutile. Le cas échéant, porter une attention aux obligations de conservation liées aux responsabilités employeur : dossiers des salariés, cotisations, etc.



■ REPÈRES

🌿 À QUI APPARTIENNENT LES ARCHIVES ? 🌿

Un fonds d'archives est toujours relié à un producteur, qu'il soit une personnalité physique ou morale.

« L'identité du producteur doit être clairement définie. »

Une association doit maintenir dans un même lieu les documents qu'elle produit dans le cadre de ses activités, en tant que personnalité morale et juridique à part entière. Si chaque militant détient chez lui une partie des archives de l'association, il sera difficile, à terme, d'identifier le producteur et de réunir les documents.

■ TÉMOIGNAGES

🌿 COMMENT ÇA SE PASSE CHEZ LES SCOUTS ? 🌿

Corinne Desmettre, responsable des archives et de la documentation chez les Scouts et Guides de France.

Comment aidez-vous vos groupes locaux dans la gestion de leurs archives ?

Nous avons fait des outils à l'attention des 814 groupes comme des fiches-conseils, des modèles d'inventaires, etc. Je les mets à disposition dans notre site web. Il est important qu'ils soient adaptés à des personnes qui n'ont pas l'habitude de travailler sur les archives, pour éviter que la technique soit un obstacle.

Par exemple, je me suis rendu compte qu'un plan de classement peut faire peur. J'ai donc préféré établir une liste des documents qu'il faut absolument conserver au niveau local, par catégorie. Je liste aussi les documents qu'il est inutile de garder localement, car ils le sont au niveau national. Les cadres qui s'occupent des camps Scouts savent donc qu'il faut garder ce qui relève du montage de projet, les photos, la liste des présents, etc.

Comment mobilisez-vous les équipes sur ce travail d'archives ?

Nous relançons un groupe « archives et histoire » et nous mobilisons les anciens Scouts et Guides de France sur ce projet. L'objectif est d'avoir un réseau de « référents archives » de notre Mouvement.

Il faut ensuite l'animer et reconnaître son rôle.

Nous pensons marquer l'engagement des personnes inves-

ties en les valorisant d'un insigne ou d'un foulard spécifique. C'est dans notre culture ! Un équipier national sera leur interlocuteur et leur relais au niveau national.

Ce qui mobilise, c'est aussi de valoriser ces archives, de montrer qu'elles servent notre image, notre action et notre histoire.

Comment valorisez-vous ces archives ?

Bien entendu, nous faisons des dépôts aux archives : cela intéresse de nombreux étudiants et chercheurs qui travaillent sur le scoutisme en histoire, sociologie, éducation. Une étudiante vient par exemple de faire un travail sur l'éducation et le genre au sein du Mouvement Scout.

Au sein du Mouvement, nous avons de nombreuses occasions de valoriser nos fonds. Pour les groupes locaux, je propose par exemple un diaporama qui présente l'histoire du Mouvement. C'est un outil personnalisable, dans lequel ils peuvent ajouter leur propre histoire ou un contenu lié à un événement particulier. Ils sont contents de pouvoir l'utiliser en projection ou en exposition lors d'anniversaires, de campagnes de recrutement de jeunes ou de cadres.

Au niveau national, nous allons utiliser nos archives pour créer un « espace mémoire » dans notre centre de formation, afin de valoriser notre passé et... notre avenir.